



2 contrats de travail, un signé pas l'autre

Par **Stefou**, le **23/11/2013** à **09:01**

Bonjour,

Je suis salariée depuis novembre 2012, j'ai signé mon contrat de travail le 26/09 pour un contrat cadre en tant que manager. 35h en cdi.

En mai 2013, je travaille des jours fériés et demande à mon employeur comment je récupère, à son grand étonnement lui croyant que j'ai signé un contrat cadre forfait jour.

Je lui montre donc le contrat que j'ai signé et qu'il a signé également.

De la il me fait du pressing me disant qu'il faut que je signe le contrat forfait jour sinon mon cdi ne sera pas dans les mêmes conditions!!!

Bref ayant 4 enfants je cède.

De la il me demande d'antidater le contrat forfait jour et de mettre la mention annule et remplace le contrat signé en date du 26/09.

(j'ai un mail du mois de juin ou il me demande d'antidater le contrat forfait jour).

Concernant ce contrat forfait jour je suis la seule à avoir signé, lui n'a pas signé. De plus concernant ce contrat forfait jour je n'ai pas signé d'accord ni de convention.

Mes semaines sont des vraies semaines marathon ou j'effectue entre 40 et 50 heures semaines.

La question est de savoir quel est le contrat qui fait foi et quels sont mes recours possibles.

Merci pour vos lumières car là je suis perdue...

Par **P.M.**, le **23/11/2013** à **10:47**

Bonjour,

De toute façon, si l'employeur a un exemplaire du contrat signé de votre main, il pourra toujours le signer également et le présenter...

En revanche, il faudrait savoir si le forfait / jour correspond à un Accord collectif qui est respecté et si la convention individuelle de forfait prévue à ce nouveau contrat de travail est suffisante...